



## Litige après achat de véhicule

Par **elie bayle**, le **15/12/2016** à **21:39**

Bonjour, j'ai acheté le 17 novembre dernier un véhicule utilitaire à un particulier. il m'a présenté un contrôle technique daté du 14 novembre avec quelques défauts, mais aucun soumis à contre-visite.

Au bout de presque un mois et une frayeur sur la route je l'amène au garage, à cause de cette bonne frayeur et aussi du chauffage en panne (ce que je ne savait pas).

Verdict du garage: très dangereux de rouler avec car les "triangles" ont un jeu énorme, les disque et plaquettes sont fichus et cela aurait dû être signalé au contrôle avec contre visite. De plus le klaxon aussi ne fonctionne pas, et ça aussi oblige à une contre-visite.

j'ai donc appelé le Contrôleur Tech pour lui en parler, et il nie évidemment avoir fait un contrôle de complaisance.

J'ai aussi appelé le vendeur (qui plaide l'innocence et la bonne foi) et il me propose de venir chercher le véhicule et de faire les réparations lui-même à ses frais dans son atelier, car il vient de monter sa propre affaire avec un associé. Il est d'accord pour qu'on repasse le véhicule au contrôle dans un autre centre ensemble (choisi par moi) après son intervention. ça peut être satisfaisant, seulement il est à 150 km de chez moi.

Comment m'assurer qu'il ne disparaisse pas avec le véhicule?  
difficile de garder confiance maintenant...

Par **Visiteur**, le **15/12/2016** à **21:44**

Exposez lui vos craintes et demandez lui de vous laisser un véhicule et ne lui remettez pas la carte grise.